

## Les droits et les responsabilités dans un groupe social



Tu participes à une discussion en classe.	<b>DROIT</b>
Tu aides ta famille à faire les tâches ménagères.	<b>RESPONSABILITÉ</b>
Tu votes aux élections fédérales (à partir de 18 ans).	<b>DROIT</b>
Ta famille décide de déménager dans une nouvelle ville.	<b>DROIT</b>
Tu attends le feu vert avant de traverser la rue.	<b>RESPONSABILITÉ</b>
Un groupe d'élèves dont tu fais partie aide votre enseignante à ranger la classe.	<b>RESPONSABILITÉ</b>
Tu manges une pomme. Tu sais qu'il y a un programme de compostage à ton école, alors tu mets le cœur de pomme dans le bac de compostage.	<b>RESPONSABILITÉ</b>
Les adultes de ta famille paient de l'impôt (c'est-à-dire de l'argent dont les gouvernements se servent pour payer les biens et les services communs, comme les hôpitaux, les écoles et les routes).	<b>RESPONSABILITÉ</b>
Tu penses que la récréation devrait durer plus longtemps. Tu écris alors une lettre à la directrice pour le lui dire et tu demandes à tes camarades de signer la lettre s'ils sont d'accord. C'est ce qu'on appelle lancer une pétition.	<b>DROIT</b>
Pendant une discussion avec un ami, tu n'es pas d'accord avec ce qu'il dit et tu présentes ton opinion.	<b>DROIT</b>

# Mieux comprendre les droits et les libertés



À 18 ans, tu votes aux élections fédérales.	<b>DROITS DÉMOCRATIQUES</b>
Tu participes à une manifestation pacifique.	<b>LIBERTÉ DE RÉUNION</b>
Tu déménages dans une autre région du Canada.	<b>LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'ÉTABLISSEMENT</b>
Tu choisis de pratiquer (ou non) une religion.	<b>LIBERTÉ DE RELIGION</b>
À 18 ans, tu te portes candidat ou candidate aux élections.	<b>DROITS DÉMOCRATIQUES</b>
Tu fais un voyage à l'étranger.	<b>LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'ÉTABLISSEMENT</b>
Tu publies des messages dans les réseaux sociaux sur une question qui est à l'étude au Parlement.	<b>LIBERTÉ D'EXPRESSION</b>
Tes amis et toi créez un groupe de défense de l'environnement à votre école.	<b>LIBERTÉ D'ASSOCIATION</b>
Tu écris en français ou en anglais à un sénateur pour avoir des renseignements sur un programme d'emplois pour les étudiants.	<b>DROITS EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES</b>
Le Parlement et le gouvernement fédéral ne peuvent pas être discriminatoires envers toi en raison de ton genre, de ton origine ethnique, de ta religion ou de ton âge.	<b>DROITS À L'ÉGALITÉ</b>

# Les pouvoirs du gouvernement



	LE MONARQUE (le roi ou la reine)		
Pouvoir	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF	POUVOIR JUDICIAIRE
Qui fait partie de ce pouvoir du gouvernement?	Le Sénat  La Chambre des communes	Le premier ministre  Le Cabinet	La Cour suprême du Canada  Les tribunaux inférieurs

# Les ordres de gouvernement



Tu mets ta ceinture de sécurité chaque fois que tu te déplaces en voiture. (lois sur la sécurité routière)	PROVINCIAL
À 18 ans, tu votes aux élections fédérales. ( <i>Loi électorale du Canada</i> )	FÉDÉRAL
Ton ami reçoit une amende parce qu'il a jeté des débris dans le parc. (règlement sur les parcs)	MUNICIPAL
Tu maintiens ton chien en laisse quand tu vas le promener. (règlement pour les propriétaires d'animaux)	MUNICIPAL
Tu organises un voyage aux États-Unis. Tu as besoin d'un passeport pour aller à l'étranger. ( <i>Loi sur la citoyenneté</i> )	FÉDÉRAL
Tes parents t'achètent une nouvelle paire de souliers. Le prix comprend la taxe de vente générale de 5 %. ( <i>Loi sur la taxe d'accise</i> )	FÉDÉRAL
Ton professeur t'enseigne certaines matières, comme les mathématiques et la géographie. (lois scolaires)	PROVINCIAL
Tes parents garent la voiture près d'un parcomètre. Ils achètent un ticket et le placent à un endroit visible au-dessus du tableau de bord. (règlement sur la circulation et le stationnement)	MUNICIPAL
Tu t'es blessé à la cheville en jouant au soccer. À l'hôpital, le personnel de santé soigne ta blessure. (lois sur les hôpitaux)	PROVINCIAL
Tu voyages dans une autre région du Canada, où tu achètes quelque chose avec les mêmes billets de banque que ceux que tu utilises chez toi. ( <i>Loi sur la monnaie</i> )	FÉDÉRAL
Ton frère ou ta sœur va à la garderie. Les responsables de la garderie doivent s'assurer qu'il y a un nombre suffisant d'adultes qualifiés pour s'occuper des enfants. (lois sur les services de garde)	PROVINCIAL
Lorsque tu prends l'autobus, le métro ou le tramway, tu gardes ton billet sous la main au cas où l'on te demanderait de prouver que tu as déjà payé. (règlement sur les transports en commun)	MUNICIPAL
Tu invites des amis pour ta fête. Vous vous amusez bien, mais vous faites attention de ne pas être trop bruyants pour ne pas déranger les voisins. (règlement sur le bruit)	MUNICIPAL
Ton ami a reçu un colis intéressant. Tu es très curieux, mais tu attends qu'il l'ouvre pour savoir ce qu'il contient. ( <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> )	FÉDÉRAL

## Le Parlement et les élections



- 1 Le premier ministre rend visite au gouverneur général et lui recommande de dissoudre le Parlement.
- 2 Le gouverneur général dissout le Parlement. Des élections fédérales doivent donc avoir lieu.
- 3 Les candidats font campagne dans le but d'obtenir l'appui des électeurs.
- 4 Les Canadiens votent pour le candidat de leur choix.
- 5 Les résultats officiels des élections sont annoncés. Les candidats ayant obtenu le plus de votes dans leur circonscription deviennent députés.
- 6 Les députés prêtent serment.
- 7 Le Parlement se réunit pour la première fois. Le Président de la Chambre des communes est élu.
- 8 Le gouverneur général ouvre la législature par la lecture du discours du Trône, qui définit les priorités du gouvernement au cours de la session.
- 9 Le nouveau groupe de parlementaires propose des projets de loi, en discute et adopte des lois.

**CORRIGÉ**

## Le Parlement à l'œuvre : le Sénat



Ces personnes sont nommées par le gouverneur général sur recommandation du premier ministre. Elles représentent les provinces et les territoires du Canada.

**LES SÉNATEURS**

Le premier ministre nomme ce sénateur, qui est chargé de présenter les projets de loi du gouvernement au Sénat.

**LE REPRÉSENTANT DU  
GOUVERNEMENT AU SÉNAT**

Ce sénateur est le chef du plus grand parti du Sénat parmi tous ceux qui ne sont pas au pouvoir.

**LE LEADER DE L'OPPOSITION  
AU SÉNAT**

Ce sénateur supervise les débats et facilite les travaux du Sénat. Il est nommé par le gouverneur général sur recommandation du premier ministre.

**LE PRÉSIDENT DU SÉNAT**

Cette personne voit au bon fonctionnement du processus législatif et supervise les services législatifs offerts par le Sénat.

**LE GREFFIER DU SÉNAT ET  
GREFFIER DES PARLEMENTS**

Cette personne a plusieurs fonctions cérémonielles et administratives. Il dirige notamment le défilé du Président, qui ouvre chaque séance, et voit à la sécurité du Sénat.

**L'HUISSIER DU BÂTON NOIR**

## CORRIGÉ

# Le Parlement à l'œuvre : la Chambre des communes



<p>Ce député est le chef du gouvernement et il défend les mesures et les politiques du gouvernement à la Chambre des communes.</p>	<b>LE PREMIER MINISTRE</b>
<p>Le premier ministre choisit ces députés pour diriger les différents ministères, comme le ministère des Finances, le ministère de la Défense nationale et de ministère des Affaires étrangères.</p>	<b>LES MINISTRES</b>
<p>Ce député facilite les débats, maintient l'ordre et interprète les règles et les traditions de la Chambre des communes.</p>	<b>LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES</b>
<p>Ces députés n'appartiennent pas au parti qui est au pouvoir. Ils posent des questions au gouvernement et expriment un point de vue différent sur les questions à l'étude.</p>	<b>LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION</b>
<p>Ces députés appartiennent au parti qui est au pouvoir.</p>	<b>LES DÉPUTÉS DU GOUVERNEMENT</b>
<p>Cette personne est l'administrateur général de la Chambre. Elle conseille notamment le Président sur la procédure parlementaire.</p>	<b>LE GREFFIER DE LA CHAMBRE</b>
<p>Cette personne voit à la sécurité de la Chambre des communes.</p>	<b>LE SERGENT D'ARMES</b>

**CORRIGÉ****Les symboles canadiens  
au Parlement**

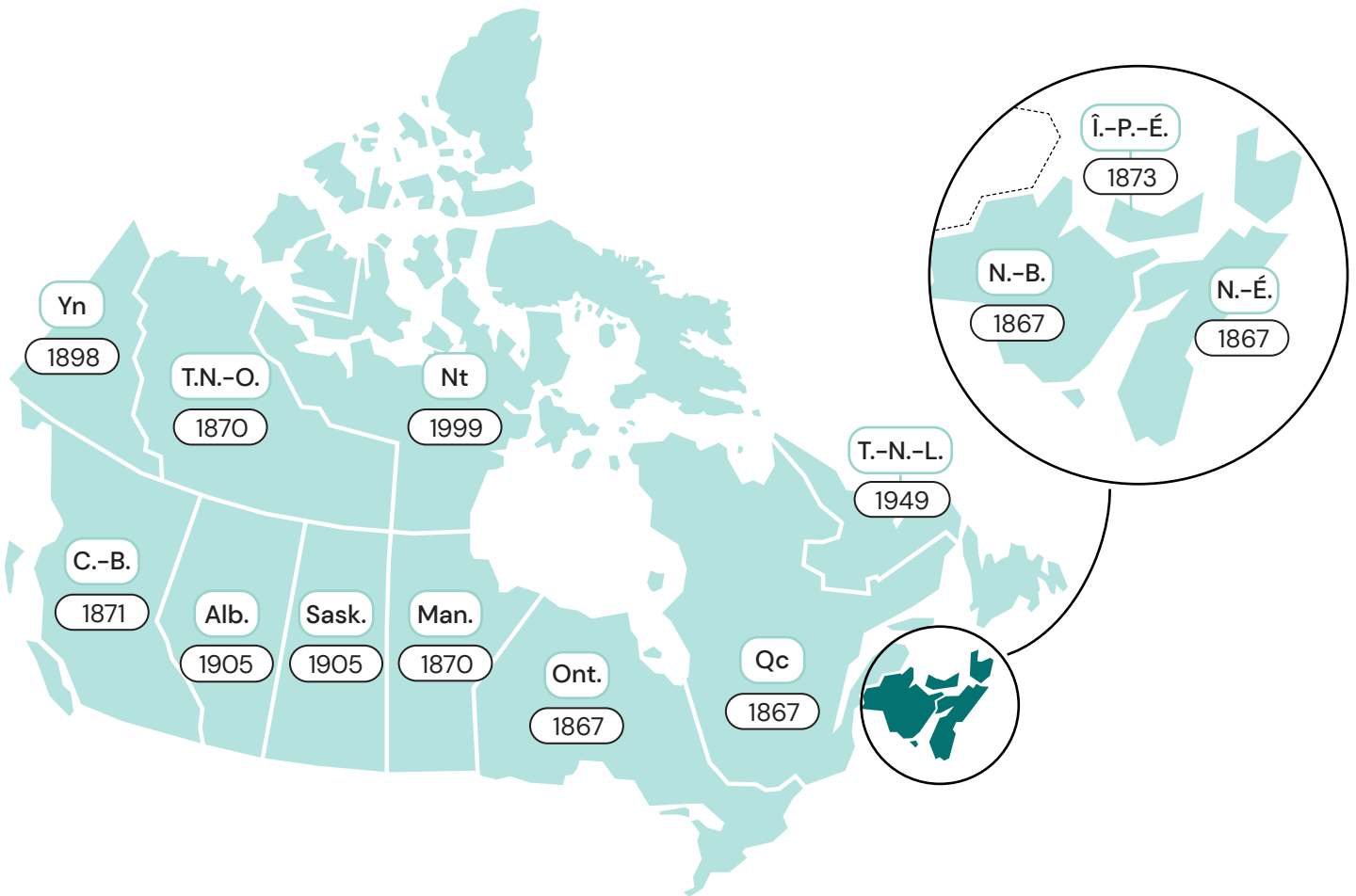
Cet animal est travaillant et il a une grande queue plate. Il s'agit de l'emblème animalier du Canada.	<b>CASTOR</b>
Cette petite fleur rouge nous rappelle les soldats, surtout le jour du Souvenir.	<b>COQUELICOT</b>
Ce gros animal a des bois et il vit dans différentes régions du Canada.	<b>ORIGNAL</b>
Cette créature mythique a une corne sur la tête. Elle symbolise l'Écosse.	<b>LICORNE</b>
Cette personne cultive des aliments. C'est le symbole du travail accompli par de nombreux Canadiens.	<b>AGRICULTEUR</b>
Cet oiseau mythique renaît de ses cendres. C'est le symbole de l'édifice principal du Parlement, qui a été reconstruit après l'incendie de 1916.	<b>PHÉNIX</b>
Ce mammifère marin est important pour bien des Premières Nations, surtout celles de la côte Ouest.	<b>ÉPAULARD</b>
Cette créature qui crache du feu est le symbole du pays de Galles.	<b>DRAGON</b>
Cette fleur symbolise la France.	<b>FLEUR DE LYS</b>
La personne représentée sur cette sculpture procure de la nourriture et du carburant à sa communauté.	<b>CHASSEUR INUIT</b>
Cette sculpture représente le monarque (le roi ou la reine).	<b>COURONNE</b>
Cette tour a été nommée ainsi pour souligner la fin de la Première Guerre mondiale.	<b>TOUR DE LA PAIX</b>
Les bandes situées sur les côtés de ce symbole canadien représentent les océans Atlantique et Pacifique.	<b>DRAPEAU CANADIEN</b>
Ces symboles représentent les 13 provinces et territoires du Canada.	<b>ARMOIRIES DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES</b>
Cette feuille est un symbole important du Canada.	<b>FEUILLE D'ÉRABLE</b>
Cette personne représente les localités côtières du Canada.	<b>MARIN</b>
Cette scène forestière symbolise les paysages nordiques du Canada.	<b>VITRAUX</b>
Cet objet en or finement sculpté comprend de nombreux détails. Il symbolise le Sénat.	<b>MASSE DU SÉNAT</b>
Cet objet en or finement sculpté comprend de nombreux détails. Il symbolise la Chambre des communes.	<b>MASSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES</b>



# Le Canada se rassemble

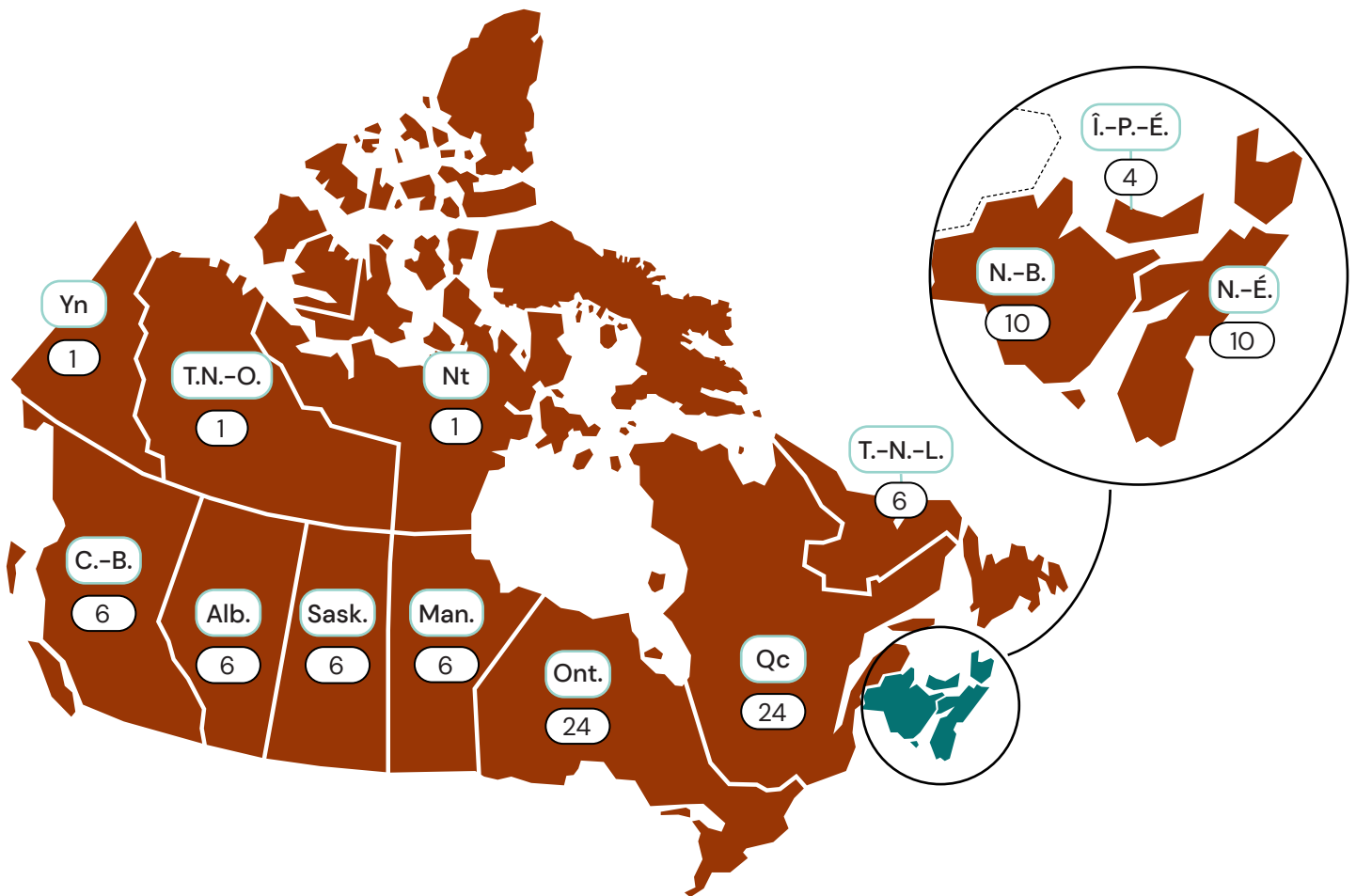


## THÈME 1 : DATES D'ENTRÉE DANS LA CONFÉDÉRATION



Ont. – Ontario	Yn – Yukon	N.-B. – Nouveau-Brunswick	T.-N.-L. – Terre-Neuve-et-Labrador
Qc – Québec	Alb. – Alberta	C.-B. – Colombie-Britannique	T.N.-O. – Territoire du Nord-Ouest
Nt – Nunavut	Man. – Manitoba	Sask. – Saskatchewan	Î.-P.-É. – Île-du-Prince-Édouard
N.-É. – Nouvelle-Écosse			

## THÈME 2 : LE NOMBRE DE SÉNATEURS



Ont. – Ontario

Qc – Québec

Nt – Nunavut

N.-É. – Nouvelle-Écosse

Yn – Yukon

Alb. – Alberta

Man. – Manitoba

N.-B. – Nouveau-Brunswick

C.-B. – Colombie-Britannique

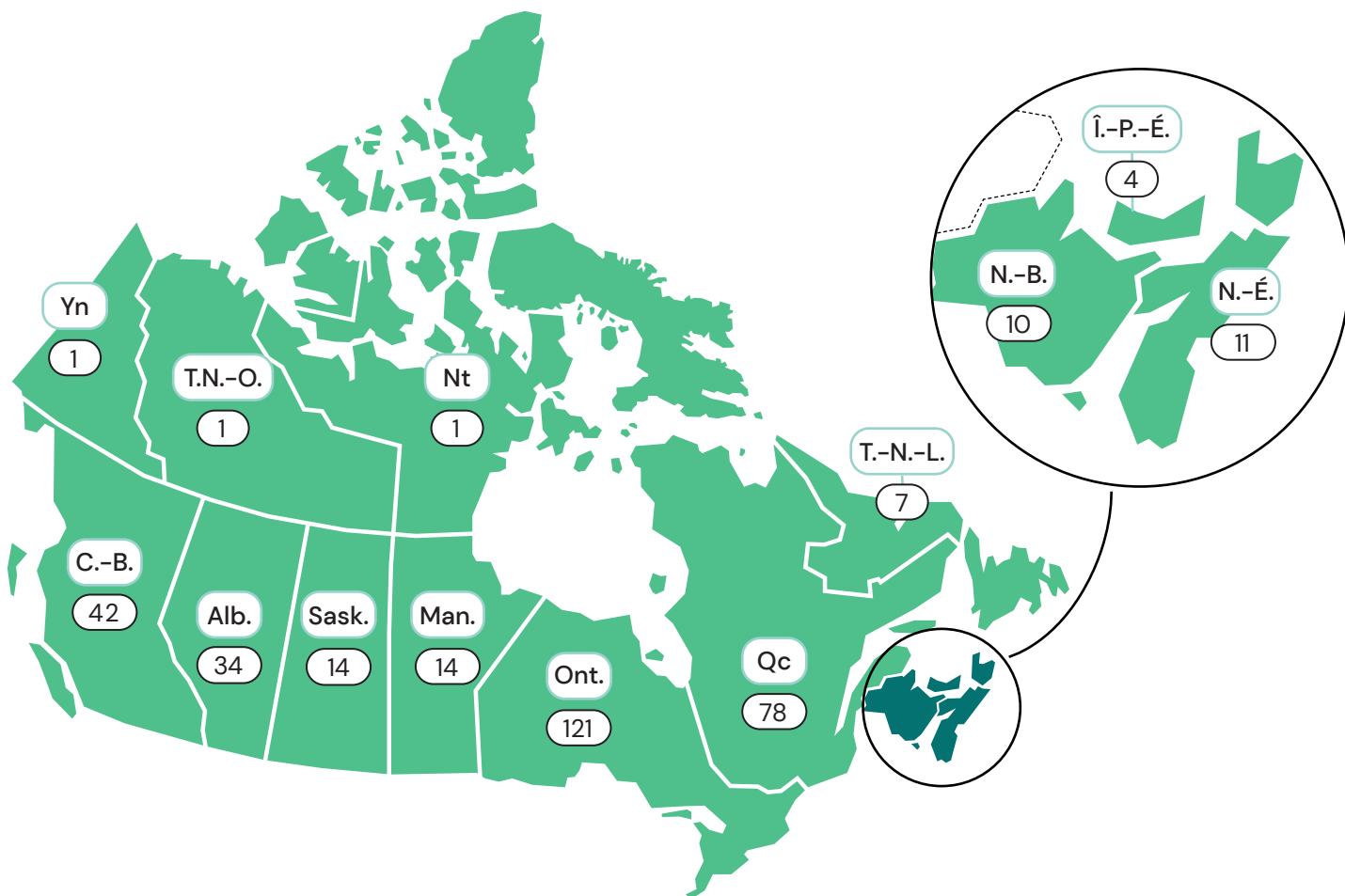
Sask. – Saskatchewan

T.-N.-L. – Terre-Neuve-et-Labrador

T.N.-O. – Territoire du Nord-Ouest

Î.-P.-É. – Île-du-Prince-Édouard

### THÈME 3 : LE NOMBRE DE DÉPUTÉS



Ont. – Ontario

Yn – Yukon

N.-B. – Nouveau-Brunswick

T.-N.-L. – Terre-Neuve-et-Labrador

Qc – Québec

Alb. – Alberta

C.-B. – Colombie-Britannique

T.N.-O. – Territoire du Nord-Ouest

Nt – Nunavut

Man. – Manitoba

Sask. – Saskatchewan

Î.-P.-É. – Île-du-Prince-Édouard

N.-É. – Nouvelle-Écosse